

point (5), a kind of aggression which threatened the political independence and territorial integrity of Greece and, consequently, the peace of the world.

The draft resolution before the General Assembly committed the General Assembly to condemn that type of indirect aggression, and the delegation of China was convinced that the draft reached the very heart of the problem of world peace.

The meeting rose at 1.05 p.m.

HUNDRED AND SIXTY-SEVENTH PLENARY MEETING

*Held at the Palais de Chaillot, Paris,
on Saturday, 27 November 1948, at 3 p.m.*

President : Mr. H. V. EVATT (Australia).

89. Continuation of the discussion on threats to the political independence and territorial integrity of Greece. Reports of the United Nations Special Committee on the Balkans : report of the First and Fifth Committees (A/728, A/728/Corr.1, A/728/Corr.2 and A/736)

DRAFT RESOLUTION PROPOSED BY THE UNION OF SOVIET SOCIALIST REPUBLICS (A/729).

Mr. DULLES (United States of America) said that many speeches, some of them lengthy, had been made on the subject of threats to the political independence and territorial integrity of Greece. To prevent that spate of words from obscuring the basic facts, he proposed to reiterate the elements upon which the Assembly should judge the matter.

Firstly, Greece was a weak country, exhausted by the effort made in the common struggle against fascist-nazi aggression, and as such, it deserved sympathetic understanding.

Secondly, attempts were being made by Communists to overthrow the Greek Government.

Thirdly, those attempts were being assisted by the communist-dominated countries to the North of Greece.

No serious effort had been made to deny those three facts; moreover, they fitted into the pattern of communist ideology and were a reflection of what was happening elsewhere.

It was for the Assembly to consider what should be done to stop force being used internationally,

5 ci-dessus, genre d'agression qui menace l'indépendance politique et l'intégrité territoriale de la Grèce et, par suite, la paix du monde.

Le projet de résolution dont est saisie l'Assemblée générale a pour objet de condamner ce genre d'agression indirecte, et la délégation de la Chine est convaincue que ce projet s'attaque directement au problème que pose le maintien de la paix dans le monde.

La séance est levée à 13 h. 05.

CENT-SOIXANTE-SEPTIÈME SÉANCE PLÉNIÈRE

*Tenue au Palais de Chaillot, Paris,
le samedi 27 novembre 1948, à 15 heures.*

Président : M. H. V. EVATT (Australie).

89. Suite de la discussion sur les menaces à l'indépendance politique et à l'intégrité territoriale de la Grèce. Rapports de la Commission spéciale des Nations Unies pour les Balkans : rapports des Première et Cinquième Commissions (A/728, A/728/Corr. 2 et A/736)

PROJET DE RÉSOLUTION PRÉSENTÉ PAR L'UNION DES RÉPUBLIQUES SOCIALISTES SOVIÉTIQUES (A/729).

M. DULLES (États-Unis d'Amérique) constate que la question des menaces à l'indépendance politique et à l'intégrité territoriale de la Grèce a suscité de nombreux discours, dont certains ont été assez longs. De crainte que cette abondance de paroles n'ait obscurci les faits essentiels, il va faire un nouvel exposé des éléments sur lesquels l'Assemblée devra fonder son jugement dans cette affaire.

Premièrement, la Grèce est un pays faible, épuisé par l'effort fourni dans la lutte commune contre l'agression fascisto-nazie, et mérite, à ce titre, compréhension et sympathie.

Deuxièmement, les communistes ont tenté de renverser par la force le Gouvernement grec.

Troisièmement, ces tentatives ont reçu l'assistance des pays voisins du nord de la Grèce, dominés par les communistes.

Personne n'a cherché sérieusement à nier ces trois faits; d'ailleurs, ils sont conformes à l'idéologie communiste et reflètent ce qui se passe ailleurs.

Il appartient à l'Assemblée d'examiner ce qu'il convient de faire pour mettre fin au recours à la

for the attainment of political aims, for that constituted a breach of the United Nations Charter.

The matter had properly been brought to the attention of the Security Council two years previously by Greece,¹ and the Council, having established the facts as above, had concluded that there existed a threat to the peace under Chapter VII of the Charter and had proposed that Greece's northern neighbours should be required to desist from their illegal operations; action on those lines had, however, been prevented by the use of the veto by the Union of Soviet Socialist Republics.² The matter had then been referred to the General Assembly, which, in 1947, by its resolution 109 (II) had set up the United Nations Special Committee on the Balkans to study the situation on the spot and report. The General Assembly had also called upon Greece and its northern neighbours to co-operate in removing the threat to the peace. After a year's work, that Special Committee had reported that the co-operation, which had been called for by the General Assembly, did not exist and that the efforts to assist the communist attempt to overthrow the Government were being continued by Greece's northern neighbours, which had persistently refused to co-operate in the United Nations' effort to remove the threats to Greek territorial integrity.

The Special Committee should not, however, be regarded as a total failure, since there was reason to believe that its presence in Northern Greece, and the light which that presence had thrown on events there, had prevented the illegal aid from the northern countries from attaining even greater proportions than had been the case. Thus, the value of exposing the facts as a deterrent had been proved, and public opinion in many countries had expressed itself as being strongly in favour of Greece as a result of information received.

The First Committee of the General Assembly had discussed the Special Committee's report, and had recommended three resolutions for adoption at the present session.

The first, which had been approved by 48 votes to 6, recommended that the northern neighbours of Greece should again be called upon to cease their illegal efforts to aid the revolution against the Greek Government, and that the Special Committee should continue to observe the situation and try and act as conciliator between the parties, if an opportunity arose.

The second resolution, which included three vital paragraphs taken from the USSR draft

force sur le plan international en vue de réaliser des desseins politiques, ce qui constitue une violation de la Charte des Nations Unies.

Il y a deux ans¹, la Grèce a régulièrement porté cette affaire devant le Conseil de sécurité, et celui-ci, après avoir établi les faits mentionnés ci-dessus, a conclu qu'il existait une menace à la paix selon le Chapitre VII de la Charte et a proposé d'enjoindre aux voisins du nord de la Grèce de cesser leurs activités illégales; toutefois, il n'a pu prendre aucune mesure dans ce sens, parce que l'Union des Républiques socialistes soviétiques a fait usage de son droit de veto². Alors la question a été portée devant l'Assemblée générale qui, en 1947, a institué, par sa résolution 109 (II), la Commission spéciale des Nations Unies pour les Balkans, qu'elle a chargée d'étudier la situation sur place et de présenter un rapport. D'autre part, l'Assemblée générale a invité la Grèce et ses voisins du Nord à coopérer en vue d'écarter les menaces à la paix. Après un an de travail, la Commission spéciale a fait connaître dans son rapport que la coopération demandée par l'Assemblée générale n'existait pas et que les voisins du nord de la Grèce poursuivaient leurs efforts pour soutenir les tentatives des communistes en vue de renverser le Gouvernement et persistaient à refuser de seconder l'effort des Nations Unies destiné à écarter les menaces à l'intégrité territoriale de la Grèce.

Cependant, il ne faudrait pas considérer l'œuvre de la Commission spéciale comme un échec total, car il y a tout lieu de croire que sa présence dans le nord de la Grèce et la lumière que cette présence a jetée sur les événements qui s'y déroulent ont empêché que l'aide illégale des pays du Nord ne prenne de proportions encore plus grandes. Ainsi, la mise en évidence des faits s'est révélée un bon préventif, et l'opinion publique, dans de nombreux pays, s'est prononcée fortement en faveur de la Grèce à la suite des informations qu'elle a reçues.

La Première Commission de l'Assemblée générale a examiné le rapport de la Commission spéciale et a recommandé l'adoption de trois résolutions à la session actuelle.

La première, qui a été approuvée par 48 voix contre 6, recommande que les pays voisins du nord de la Grèce soient de nouveau invités à cesser les efforts illégaux qu'ils déploient pour aider la révolution contre le Gouvernement grec, et que la Commission spéciale continue à observer la situation et essaye de servir de médiateur entre les parties, si elle en a la possibilité.

La deuxième résolution qui comporte trois paragraphes essentiels empruntés au projet de

¹ See *Official Records of the Security Council*, first year, second series, No. 24.

² *Ibid.*, second year, 188th meeting.

¹ Voir les *Procès-verbaux officiels du Conseil de sécurité*, première année, seconde série, n° 24.

² *Ibid.*, deuxième année, 188^e séance.

resolution, had been approved by 48 votes to none, with 1 abstention, and called for a resumption of diplomatic relations between Greece, Yugoslavia, Bulgaria and Albania and a renewal of frontier conventions.

The third resolution concerning the problem of the Greek children, had, in essence, been submitted by the Yugoslav delegation, and had been unanimously approved.

Of the three resolutions, therefore, the only one against which any votes had been cast was the main one which recommended that the Special Committee should continue in existence. That Committee had been criticized as unconstitutional and it had been said that the facts did not justify its existence. The representative of the Soviet Union had contended that it was improper to set up a committee with powers of investigation as distinct from powers of observation. The distinction was one which had been debated on many occasions in the General Assembly and in particular in connexion with the powers to be given to the Interim Committee. At that time, the majority had agreed that such a committee might be given power to carry out investigations on the territory of a State which gave it permission to do so. As the Committee had carried out investigations in Greece, with the full permission of the Greek Government, it could not be said to have acted illegally.

The findings of the Special Committee, which were approved in the first of the three resolutions submitted to the Assembly, had been based upon direct visual observation by members of the Special Committee. Those findings had been contested on the ground that certain witnesses heard by the Special Committee might have been unreliable or mistaken. Such a possibility had been recognized by the Special Committee itself, which had tried to select only what was reliable evidence and to base its conclusions primarily on its own visual observation. It had been the latter which had justified the report that arms were being supplied to guerrillas from across the frontier and that guerrillas were moving at will in territory beyond the frontier.

Mr. Dulles considered, however, that the most convincing evidence that the illegal activities reported were, in fact, being carried on, lay in the manner of the opposition in the General Assembly. The representatives of the northern neighbours of Greece, and the USSR, had used violent terms to describe the situation in Greece, and had said that «in Greece an atrocious terror is reigning»; moreover, they had described the United Nations Special Committee as a fabricator of lies, a Committee of criminal deeds, and

résolution de l'URSS et qui a été approuvée par 48 voix contre zéro avec une abstention, invite la Grèce, la Yougoslavie, l'Albanie et la Bulgarie à rétablir leurs relations diplomatiques mutuelles et à remettre en vigueur leurs conventions frontalières.

La troisième résolution, qui a trait au problème des enfants grecs, est essentiellement l'œuvre de la délégation de la Yougoslavie, et a été adoptée à l'unanimité.

Des trois résolutions, la seule contre laquelle des votes aient été émis est donc la principale, celle qui recommande le maintien de la Commission spéciale. On a prétendu qu'elle est illégale et que son existence n'est pas justifiée par les faits. Le représentant de l'Union soviétique a soutenu qu'il était irrégulier d'instituer une commission en lui conférant le droit d'enquête, qu'il faut distinguer du droit d'observation. C'est là une distinction subtile qui a fait l'objet de nombreuses discussions à l'Assemblée générale, et notamment lorsqu'il s'est agi de déterminer les pouvoirs de la Commission intérimaire. A ce moment-là, la majorité a décidé qu'une commission de ce genre pouvait être habilitée à effectuer des enquêtes sur le territoire d'un État, si celui-ci l'y autorisait. Du fait que la Commission a effectué des enquêtes en Grèce avec le plein consentement du Gouvernement de ce pays, on ne peut prétendre qu'elle ait agi illégalement.

Les conclusions de la Commission spéciale, qui ont été approuvées dans la première des trois résolutions soumises à l'Assemblée, sont fondées sur des observations effectuées *de visu* par les membres de cette Commission. On a contesté la valeur de ces conclusions sous prétexte que certains témoins entendus par la Commission spéciale n'étaient peut-être pas dignes de foi ou ont pu se tromper. Or, cette possibilité a été admise par la Commission spéciale elle-même, qui s'est efforcée de ne retenir que les témoignages dignes de foi, et de fonder essentiellement ses conclusions sur ses propres observations : c'est d'après ces dernières que la Commission rend compte des fournitures d'armes faites aux guérillas à travers la frontière, et de la liberté de mouvement dont ceux-ci jouissent sur les territoires extra-frontaliers.

M. Dulles considère toutefois que la meilleure preuve de l'authenticité des activités illégales qui ont été signalées, c'est la forme que revêt l'opposition manifestée au sein de l'Assemblée générale. Les représentants des pays voisins du nord de la Grèce et l'URSS ont employé des termes violents pour dépeindre la situation en Grèce, en disant qu'«il règne en Grèce une terreur atroce»; en outre, ils ont accusé la Commission spéciale des Nations Unies d'avoir fabriqué de faux témoignages, de s'être fait

its report as «garbage». It should be remembered that the Special Committee was made up of Members of the United Nations from all the continents of the world. When men in high official positions, speaking in the world's supreme Assembly, assailed their colleagues with violent words, it was certain that followers using violent deeds were behind those words. Such words and deeds were sufficient confirmation that the northern neighbours of Greece were helping to overthrow the recognized Government of Greece.

The First Committee had restrained itself in the face of that violence, and had held that a course of moderation and persuasion should be followed, although some delegations had been in favour of a stronger resolution. Those delegations from whom it had become the custom to expect calmness and conciliation should persist in that way, which, though difficult in the face of abuse and violence had resulted in the moderate and conciliatory resolutions which were at present before the Assembly.

The first of those resolutions was based only on facts reported by the visual observation of the Special Committee, and included a paragraph designed to meet the wishes of those who had refused to co-operate with that Committee, by setting up a good offices committee to consist of one or more persons, whether or not members of the Special Committee. The second resolution had emerged from the USSR resolution and the third was the product of the Yugoslav delegation. It was to be hoped that such efforts as had been shown to meet the wishes of the opposition would be rewarded.

The First Committee, at its 193rd meeting, had also unanimously adopted a resolution (A/C.1/362) calling upon the good offices of the President of the Assembly, the Secretary-General, and the Chairman and Rapporteur of the First Committee to carry on in Paris efforts at conciliation as a basis for the work of the Special Committee. The President of the General Assembly had already devoted considerable time to such efforts at conciliation, and it was hoped that they might have some positive result.

In conclusion, Mr. Dulles referred to a phrase used by the Yugoslav representative at the 165th plenary meeting, namely «We knew that we are hated because of our form of government...». That statement was not true; the people of the United States certainly did not desire a communist government for themselves, nor did they think

la complice d'assassinats et ils ont qualifié son rapport «d'amas d'ordures». Il convient de se rappeler que la Commission spéciale est constituée de Membres des Nations Unies appartenant à tous les continents du monde. Lorsque des hommes qui occupent une haute situation officielle, parlant devant la plus haute Assemblée du monde, attaquent leurs collègues en termes violents, on peut être certain que, derrière ces mots, se trouvent des partisans qui emploient la violence; de telles paroles et de tels actes confirment suffisamment que les voisins du nord de la Grèce aident à renverser le Gouvernement légal de la Grèce.

La Première Commission s'est contenue devant cette violence et elle a estimé qu'il convenait de suivre la voie de la modération et de la persuasion, bien que quelques délégations fussent en faveur d'une résolution plus énergique. Les délégations dont il est devenu habituel d'attendre qu'elles fassent toujours preuve de calme et témoignent d'esprit de conciliation, doivent persister dans cette voie qui, bien que malaisée en présence des injures et de la violence, a permis d'aboutir aux résolutions modérées et conciliantes dont l'Assemblée est aujourd'hui saisie.

La première de ces résolutions est fondée uniquement sur des faits relatés d'après l'observation directe de la Commission spéciale et comporte un paragraphe qui, en vue de répondre aux désirs de ceux qui ont refusé de collaborer avec cette Commission, institue un comité des bons offices composé d'un ou de plusieurs membres appartenant ou non à la Commission spéciale. La deuxième résolution a été empruntée à la résolution de l'URSS et la troisième a été rédigée par la délégation de la Yougoslavie. On a lieu d'espérer que les efforts ainsi accomplis pour répondre aux désirs de l'opposition seront récompensés.

La Première Commission à sa 193^e séance, a également adopté à l'unanimité une résolution (A/C.2/362) par laquelle elle sollicite les bons offices du Président de l'Assemblée, du Secrétaire général, du Président et du Rapporteur de la Première Commission, pour que soient poursuivis à Paris des efforts de conciliation pouvant servir de base à l'activité de la Commission spéciale. Le Président de l'Assemblée générale a déjà consacré un temps considérable à ces efforts de conciliation et l'on espère qu'ils aboutiront à des résultats positifs.

Pour conclure, M. Dulles cite une parole prononcée par le représentant de la Yougoslavie au cours de la 165^e séance plénière : «Nous savions que l'on nous haïssait à cause de notre système intérieur...». Cette déclaration est inexacte; le peuple des États-Unis ne désire certainement pas, pour lui-même, un gouvernement com-

it a suitable government for any people, but they believed in the freedom of men and nations to experiment freely, as directed by reason and their consciences. What they did hate was the use of force as a method of making a particular view prevail; such force was a violation of human rights and of the United Nations Charter. If the Governments of Yugoslavia, Albania and Bulgaria would abandon methods of force, they would remove the only serious obstacle to co-operation and fellowship.

Mr. MANUILSKY (Ukrainian Soviet Socialist Republic) commented on the statement made by Mr. Tsaldaris, the Greek representative, who claimed to have defended truth and democracy for ten years. If the activities of the fascist Government of Greece could be described as the work of democracy, that statement was correct. If that was how the Greek representative treated truth in Paris, it could be imagined how he treated truth in Greece, with the help of the United Nations Special Committee and the tortures of his gendarmes.

In connexion with the situation in Greece, the Chinese representative had referred to the liberated Philippines and other countries which had once been colonies. It was hardly likely that such a comparison would attract the people of Greece, which, though dependent upon the great Powers, was not a colony.

Mr. Dulles, the United States representative, had quoted alleged facts in support of his statement. It was true that Greece was weak, but Mr. Dulles had not added that that weakness was being utilized to implement the expansionist ideas of reactionary American circles. The second alleged fact, that Yugoslavia, Albania and Bulgaria were assisting the democratic forces of Greece, was simply a fabrication. The third fact, which Mr. Dulles had not cited, was the fact of foreign intervention in Greece, the intervention of the United States and the United Kingdom. He had urged moderation, yet such a term could not apply to the epithets used by the United Kingdom representative in the First Committee, who had described the leaders of Greek democracy as bandits. If that representative so described people who were defending their homes, how would he describe those who were attacking the same homes?

The resolution presented by the majority of the First Committee was needed for use against the Greek democratic forces, as was shown by the trend implied in its title and also by the

muniste, il ne pense pas non plus que cette forme de gouvernement convienne à aucun peuple, mais il estime que les hommes et les nations sont libres de faire des expériences, dictées par leur raison et par leur conscience. Ce qu'il hait, c'est l'emploi de la violence pour faire prévaloir certaines opinions; ces méthodes constituent une violation des droits de l'homme et de la Charte des Nations Unies. Si les Gouvernements de la Yougoslavie, de l'Albanie et de la Bulgarie cessaient d'employer des méthodes de violence, ils élimineraient ainsi le seul obstacle sérieux à la coopération et à la bonne intelligence.

M. MANOUILSKY (République socialiste soviétique d'Ukraine), commente la déclaration de M. Tsaldaris, représentant de la Grèce, qui prétend défendre la vérité et la démocratie depuis dix ans. Pour admettre que cette déclaration est juste, il faut considérer les agissements du Gouvernement fasciste de la Grèce comme l'activité de la démocratie. Si le représentant de la Grèce traite ainsi la vérité à Paris, on peut s'imaginer comment il la traite en Grèce, avec l'aide de la Commission spéciale des Nations Unies et les sévices de ses gendarmes.

Quant à la situation en Grèce, le représentant de la Chine a cité l'exemple des Philippines libérées et celui d'autres pays qui étaient autrefois des colonies et qui sont devenus indépendants. Il est peu probable que cette comparaison séduise le peuple de la Grèce, pays qui, bien qu'il dépende des grandes Puissances, n'est pas une colonie.

M. Dulles, représentant des États-Unis, a cité de prétendus faits à l'appui de sa déclaration. Il est vrai que la Grèce est un pays faible, mais M. Dulles a omis d'ajouter que les milieux réactionnaires américains utilisent cette faiblesse pour réaliser leurs visées expansionnistes. Le second fait allégué, que la Yougoslavie, l'Albanie et la Bulgarie apportent leur aide aux forces démocratiques de la Grèce, est une pure invention. Le troisième fait, que M. Dulles a omis de citer, c'est celui de l'intervention étrangère en Grèce, c'est-à-dire l'intervention des États-Unis et du Royaume-Uni. Il a fait appel à la modération, mais ce terme ne peut s'appliquer aux épithètes employées par le représentant du Royaume-Uni qui, à la Première Commission, a représenté les chefs de la démocratie grecque comme des bandits. Si ce représentant traite ainsi les gens qui défendent leurs foyers, comment traitera-t-il ceux qui les attaquent?

On a besoin de la résolution présentée par la majorité de la Première Commission, pour s'en servir contre les forces démocratiques de la Grèce, ainsi qu'en témoignent le titre tendan-

speeches of the Chinese, United States and United Kingdom representatives.

Though it was well known that the trouble in Greece had started with the landing of British forces in 1944, and had been prolonged by the continued intervention of Anglo-American forces, no account of this had been taken in the First Committee's resolution; on the contrary, the initiators of that resolution continued to affirm, as they had done at the second session of the Assembly, that the threat to the political independence and territorial integrity of Greece originated with its northern neighbours. The falseness of that version had been exposed by the delegation of the Soviet Union in the discussion of the Greek question in 1947, while, during the present session of the General Assembly, the USSR delegation had completely invalidated the so-called proofs given by the Special Committee in its report. Throughout a year's wandering on the Greek frontier, that Committee had found no proof to justify conclusions acceptable to the Anglo-American bloc, and had been driven to hear puppet witnesses, though one member, the representative of Australia, had disapproved of such activities.

Though the report referred to alleged deliveries of arms to the Greek guerrillas in Yugoslavia, Albania and Bulgaria, there was no reference to the armaments supplied regularly to Greece by the United States and the United Kingdom for use against the very people who had rendered such valuable service in the fight against Hitler; nor did the report note that prisoners from the Greek monarchist army carried only American and British arms. The fact that that army, so amply supplied, had, during four years, failed to master the situation, was proof, not of foreign assistance to the defenders, but of the fact that the national liberation army was supported by the overwhelming majority of the Greek people. That army contained the same elements as the guerrilla army which had been so praised by Allied leaders throughout the war for its resistance to the German occupation. The consolidating power behind those democratic forces of the war years had been the EAM; yet in 1948, Greek patriots were being sentenced to death for belonging to that organization, and the villages which had resisted

cieux de cette résolution et les déclarations faites par les représentants de la Chine, des États-Unis et du Royaume-Uni.

Bien qu'il soit notoire que les troubles en Grèce ont commencé avec le débarquement des forces britanniques en 1944, et qu'ils ont continué par suite de l'intervention continuelle des forces anglo-américaines, la résolution de la Première Commission ne tient aucun compte de ce fait; au contraire, les promoteurs de cette résolution continuent à affirmer, comme ils l'ont fait au cours de la deuxième session de l'Assemblée, que la menace à l'indépendance politique et à l'intégrité territoriale de la Grèce a pour auteurs ses voisins du Nord. La fausseté de cette version a été démontrée par la délégation de l'Union soviétique lors de la discussion de la question grecque, en 1947, tandis qu'au cours de la session actuelle de l'Assemblée générale, la délégation de l'URSS a complètement infirmé les prétendues preuves présentées par la Commission spéciale dans son rapport. Après avoir erré pendant tout un an le long de la frontière grecque, la Commission n'a pu recueillir aucune preuve de nature à justifier des conclusions qui soient acceptables pour le bloc anglo-américain et elle en a été réduite à recueillir le témoignage de témoins fantoches, bien qu'un membre de cette Commission, le représentant de l'Australie, ait désapprouvé une telle manière d'agir.

Bien que le rapport en question fasse état de prétendues livraisons d'armes que la Yougoslavie, l'Albanie et la Bulgarie auraient faites aux guérillas grecques, il ne parle pas des armements que les États-Unis et le Royaume-Uni fournissent régulièrement à la Grèce qui les utilise contre ceux-là même qui ont rendu de si précieux services dans la lutte contre Hitler: le rapport ne consigne pas non plus que les soldats de l'armée monarchiste grecque faits prisonniers sont trouvés uniquement porteurs d'armes américaines et britanniques. Le fait que cette armée, si largement approvisionnée, n'a pu, en quatre ans, se rendre maîtresse de la situation, prouve, non pas que les défenseurs bénéficient d'une aide de l'étranger, mais que l'armée de la libération nationale est soutenue par l'écrasante majorité du peuple grec. Cette armée se compose des mêmes éléments que l'armée de guérilla dont les chefs alliés ont tant fait l'éloge, pendant toute la guerre, en raison de la résistance qu'elle opposait à l'occupation allemande. Le pouvoir unificateur de ces forces démocratiques pendant les années de guerre était l'EAM; et pourtant, en 1948, des patriotes grecs ont été condamnés à mort parce qu'ils appartenaient à cette organisation; les villages qui ont résisté à l'invasion, et qui combattent

invasion, and were still struggling for independence, were now being burnt down and destroyed.

It was clear to the Greek people that the present regime included many who had collaborated with the German and Italian troops, among whom were the present commander of the gendarmerie, the chief of police of Athens, the former Vice-Chairman of the Tsaldaris Government and a deputy of Mr. Tsaldaris' party. Documents published by the Greek patriots showed that important posts in the monarcho-fascist party were occupied by those who had held office during the Italo-German occupation. They also contained a statement made by Mr. McNeil, in December 1945, referring to the bands then terrorizing the Greek population, terrorism for which the British intervention was responsible. One of the treacherous acts which had caused the continuation of the struggle was the British disarmament of the guerrillas in 1945, in violation of their agreement. Moreover, the plebiscite of September 1946 had been carried out under pressure from the British occupying authorities. Those contingencies, together with the establishment of American control over the economic, political and military life of Greece, were the causes of the present Greek situation.

That question had been brought to the notice of the Security Council by the USSR delegation in January 1946¹, and again by the Ukrainian SSR in August and September of the same year². The delegation of the Soviet Union had given warning that, as a result of the repression of democratic forces in the country, a sharper policy was to be expected against the new democratic States which were neighbours of Greece. In fact, in 1946, the Greek monarcho-fascist clique had gone over to the offensive and complained that Yugoslavia, Albania and Bulgaria, had threatened the political independence and territorial integrity of Greece. The Tsaldaris Government had previously taken care to organize raids into Yugoslavia, Albania and Bulgaria, and called those expeditions « frontier incidents ». The object of the manœuvre was to provide the political diversion which would enable the United States and the United Kingdom to carry out their strategic aims in Greece. The weapon of that diversion had been the Special Committee, whose work it was now proposed to continue.

In the interests of the maintenance of peace and respect for national sovereignty, the USSR

encore pour l'indépendance, sont actuellement incendiés et détruits.

Il est évident, aux yeux du peuple grec, que parmi les représentants du régime actuel, nombreux sont ceux qui ont collaboré avec les troupes allemandes et italiennes, notamment l'actuel Commandant de la gendarmerie, le Chef de la Police de la ville d'Athènes, l'ancien Vice-Président du Gouvernement Tsaldaris et un député du parti de M. Tsaldaris. Il ressort des documents publiés par les patriotes grecs que des postes importants du parti monarcho-fasciste sont occupés par ceux qui étaient en place pendant l'occupation germano-italienne. Ces documents contiennent également une déclaration faite par M. McNeil en décembre 1945, au sujet des bandes qui terrorisaient alors la population grecque, terrorisme dont la responsabilité incombe à l'intervention britannique. L'une des perfidies qui a provoqué la continuation de la lutte, a été le désarmement des guérillas, opéré en 1945 par les Britanniques, au mépris de l'accord existant. En outre, le plébiscite de septembre 1946 s'est déroulé sous la contrainte imposée par les autorités britanniques d'occupation. Tous ces faits, ainsi que le contrôle exercé par les Américains sur la vie économique, politique et militaire de la Grèce, sont la cause de la situation qui règne actuellement en Grèce.

Cette question a été signalée à l'attention du Conseil de sécurité par la délégation de l'URSS en janvier 1946,¹ puis, par la délégation de la RSS d'Ukraine, en août et en septembre de la même année.² La délégation de l'Union soviétique a prévenu le Conseil qu'à la suite de la répression exercée contre les forces démocratiques dans le pays, il faudrait s'attendre à une politique plus tendue à l'égard des nouveaux États démocratiques voisins de la Grèce. Effectivement, en 1946, la clique monarcho-fasciste grecque a pris l'offensive, se plaignant que la Yougoslavie, l'Albanie et la Bulgarie menaçaient l'indépendance politique et l'intégrité territoriale de la Grèce. Le Gouvernement Tsaldaris avait pris soin auparavant d'organiser des incursions en Yougoslavie, en Albanie et en Bulgarie, en appelant ces expéditions « incidents de frontières ». Cette manœuvre avait pour but de créer une diversion politique qui permettrait aux États-Unis et au Royaume-Uni de poursuivre leurs buts stratégiques en Grèce. L'instrument de cette diversion a été la Commission spéciale, dont on propose maintenant de prolonger l'action.

C'est dans l'intérêt du maintien de la paix et du respect de la souveraineté nationale, que la

¹ See *Official Records of the Security Council*, first year, first series, 6th meeting.

² *Ibid.*, first year, second series, No. 6.

¹ Voir les *Procès-verbaux officiels du Conseil de sécurité*, première année, première série, 6^e séance.

² *Ibid.*, première année, seconde série, n^o 6.

delegation had proposed its resolution. That resolution revealed the basic cause of the Greek unrest to be the increasing Anglo-American intervention. The remedy it proposed was, first of all the withdrawal of foreign troops and military personnel from Greece, which would bring an end to the civil war; the basis for its conclusions were recognized facts. The resolution of the Soviet Union was, moreover, in accordance with the principles of the Charter, which required Members to abstain from using force against the political and territorial integrity of a State and from interfering in its domestic matters. There was nothing in the Charter to justify the presence of United States forces in Greece; the argument that they were there at the invitation of the Tsaldaris Government was inadequate, as events in Greece showed that that Government did not enjoy the confidence of the people. The American landing had been effected as the result of a deal with the British authorities, who had handed over Greece as arbitrarily as, in the Middle Ages, land was handed over by kings.

Under article 113 of the Greek Constitution of 1926, no foreign army could be employed by the State or remain on Greek territory. Not even the present Greek Parliament had abrogated that law. The plebiscite organized in Greece, in 1946, was reminiscent of the German plebiscites carried out before the Second World War, and the Greek people had never been asked whether they approved of the presence of foreign troops.

The USSR draft resolution recommended that discrimination against Albanians and Macedonians living in Greece should cease. The present Greek Government was determined to exterminate those minorities; such action was typical of all doomed Governments.

The resolution of the Soviet Union also recommended the settlement of Greece's differences with its northern neighbours without outside interference, which only aggravated the situation; and it suggested the renewal of frontier agreements and measures to deal with the problem of the children. Those three ideas had been taken out of their context and put before the Assembly as a separate resolution. The delegation of the Ukrainian SSR, however, considered the USSR draft resolution to be an integral whole, containing the measures which, taken in their entirety, could alone deal effectively with the case and remove the Greek question from the agenda of the General Assembly.

délégation de l'URSS a présenté sa résolution. Cette résolution révèle que la cause essentielle du malaise grec est l'intervention croissante anglo-américaine. Elle propose pour remède, en premier lieu, le retrait des troupes étrangères et du personnel militaire stationnés en Grèce, ce qui mettrait fin à la guerre civile; les conclusions de cette résolution sont fondées sur des faits reconnus. De plus, la résolution de l'Union soviétique est conforme aux principes de la Charte qui enjoint aux États Membres de s'abstenir d'employer la force contre l'intégrité territoriale ou l'indépendance politique d'un État et d'intervenir dans les affaires intérieures d'un pays. Rien dans la Charte ne justifie la présence de forces américaines en Grèce; l'argument qui consiste à dire qu'elles y sont à la demande du Gouvernement Tsaldaris n'est pas valable, car les événements de Grèce ont prouvé que ce Gouvernement ne jouit pas de la confiance du peuple. Le débarquement américain a été effectué à la suite d'un marché conclu avec les autorités britanniques qui ont cédé la Grèce aussi arbitrairement que les rois du moyen âge cédaient des terres.

Aux termes de l'article 113 de la Constitution grecque de 1926, aucune armée étrangère ne peut être utilisée par l'État ou demeurer sur le territoire grec. Le Parlement grec actuel lui-même n'a pas abrogé cette loi. Le plébiscite organisé en Grèce en 1946 a rappelé les plébiscites allemands effectués avant la deuxième guerre mondiale, et on n'a jamais demandé au peuple grec s'il acceptait la présence de troupes étrangères.

Le projet de résolution de l'URSS recommande de prendre les mesures nécessaires pour mettre fin à toute discrimination à l'égard des Albanais et Macédoniens vivant en Grèce. Le Gouvernement grec actuel est résolu à exterminer ces minorités; semblable action est caractéristique de tous les Gouvernements condamnés.

La résolution de l'Union Soviétique recommande aussi le règlement des différends existant entre la Grèce et ses voisins septentrionaux, en dehors de toute intervention extérieure, laquelle ne fait qu'aggraver la situation; elle suggère également que les conventions frontalières soient remises en vigueur et que des mesures soient prises en vue de résoudre le problème des enfants. Ces trois idées ont été isolées de leur contexte et présentées à l'Assemblée sous forme de résolutions séparées. Mais la délégation de la RSS d'Ukraine considère le projet de résolution de l'URSS comme un tout intégral, préconisant des mesures qui, prises dans leur ensemble, sont les seules qui puissent permettre de régler effectivement ce cas et de supprimer la question grecque de l'ordre du jour de l'Assemblée générale.

The Assembly had to choose between one resolution, which supported foreign intervention, recommended the continuation of the Special Committee and could only serve to prolong the struggle, and the other which recommended the withdrawal of foreign troops, the immediate dissolution of the Special Committee, urged that the Greek people should be masters in their own household, and, therefore, would help the cause of peace. The delegation of the Ukrainian SSR could not accept the majority proposal, and fully supported the draft resolution of the Soviet Union.

Mr. SCHUMAN (France) pointed out that the draft resolutions submitted to the General Assembly by the First Committee had as their object the safeguarding of the independence and territorial integrity of a State which was a Member of the United Nations. In seeking a solution of the problem, the General Assembly was not merely fulfilling a task set by the Charter but was attempting to protect peace, which was seriously endangered in that part of Europe.

The first of the resolutions submitted by the United States, France, the United Kingdom and China, was based on the report of the United Nations Special Committee on the Balkans. That Committee had been in a position to observe the situation in Greece for a whole year and it had come to the unanimous conclusion that the partisans fighting against the Greek Government had received help from Yugoslavia, Albania and Bulgaria. That conclusion had been contested by a number of delegations, which had charged the Committee with partiality and bias.

In the view of the French delegation, the members of the Special Committee had worked to the best of their ability and conscience under extremely difficult circumstances. Last year, the French delegation had requested that no formal condemnation should be passed, as the findings of the Commission of Investigation concerning Greek frontier incidents and of the Security Council were insufficiently convincing. Today, however, it felt that the conclusions of the Special Committee justified the draft resolution, on which the General Assembly was being called upon to vote. A number of charges had been made against the Special Committee's report, a number of delegations having criticized it on the grounds that the Committee was illegal. The United Nations had, however, created the Committee and now had to consider its findings.

The opponents of the 1947 resolution had made the mistake of refusing to participate in the work of the Committee, while Yugoslavia

L'Assemblée doit choisir entre deux résolutions : l'une qui soutient l'intervention étrangère, recommande que la Commission spéciale soit maintenue, et ne peut qu'aider à prolonger la lutte ; l'autre qui, en recommandant le retrait des troupes étrangères et la dissolution immédiate de la Commission spéciale, en demandant instamment que le peuple grec soit maître chez lui, servira la cause de la paix. La délégation de la RSS d'Ukraine ne peut accepter la proposition de la majorité et appuie sans réserve le projet de résolution de l'Union Soviétique.

M. SCHUMAN (France) souligne que les projets de résolution soumis à l'Assemblée générale par la Première Commission ont pour objet de sauvegarder l'indépendance et l'intégrité territoriale d'un État Membre de l'Organisation des Nations Unies. En recherchant une solution à ce problème, l'Assemblée générale n'accomplit pas seulement un devoir imposé par la Charte, elle se préoccupe d'assurer la paix, gravement menacée dans cette région de l'Europe.

La première de ces résolutions a été présentée par les États-Unis, la France, le Royaume-Uni et la Chine ; elle est fondée sur le rapport de la Commission spéciale des Nations Unies pour les Balkans. Cette Commission a été en mesure d'observer pendant une année entière la situation en Grèce. Elle a conclu à l'unanimité que les partisans en lutte contre le Gouvernement grec ont été aidés par la Yougoslavie, l'Albanie et la Bulgarie. Cette conclusion a été contestée par certaines délégations qui ont accusé la Commission de partialité et de parti pris.

La délégation française estime que les membres de la Commission spéciale ont travaillé en toute conscience et de leur mieux, dans des conditions extrêmement difficiles. L'année dernière, la délégation française avait demandé qu'aucune condamnation formelle ne fût prononcée parce que les constatations de la Commission d'enquête sur les incidents survenus le long de la frontière grecque et du Conseil de sécurité ne lui paraissaient pas suffisamment convaincantes. Elle doit reconnaître aujourd'hui que les conclusions de la Commission spéciale justifient le projet de résolution sur lequel l'Assemblée générale est appelée à se prononcer. On a porté un certain nombre d'accusations contre le rapport de la Commission spéciale : certaines délégations l'ont critiqué en proclamant l'illégalité de la Commission. Mais l'Organisation des Nations Unies a créé la Commission ; elle doit à présent prendre en considération les constatations que celle-ci a faites.

Les adversaires de la résolution de 1947 ont eu le tort de refuser toute participation aux travaux de la Commission, tandis que la Yougo-

Albania and Bulgaria had refused to co-operate with it. On whose side therefore was the bias?

French officials who were members of the Special Committee had been abused by certain speakers at two previous meetings (165th and 166th plenary meetings), and Mr. Schuman wished to protest against personal attacks of that kind. The accusations were not only slanderous but represented intolerable interference in the internal affairs of France, whose Government was responsible for the selection and qualifications of its officials.

As regards the detailed facts, those were, of course, obtained on the spot. None of the attacks made upon them was based on any argument of substance. Attempts had been made to prove intervention in the internal affairs of Greece, as if that were the problem at issue. The French delegation, however, did not consider that to be the problem with which the United Nations was concerned. Whatever sympathy it might feel for the plight of the Greek people, it was not for the United Nations to interfere in Greek internal affairs. It was for the Greek people itself to determine its own internal regime by democratic methods. The United Nations could not condone or support an insurrectionary movement which sought to impose a regime by force of arms. Such a procedure would be contrary to the United Nations Charter and would merely serve to create further problems.

The General Assembly was therefore entitled to request Yugoslavia, Albania and Bulgaria to cease their intervention, as being a preliminary condition for a peace settlement in Greece. The majority resolution before the Assembly outlined the measures to be taken to that end. It proposed nothing which was incompatible with the sovereignty of the States involved.

What, however, would the position be if those countries refused to comply with such a request? The chances of a pacific settlement would certainly be reduced. The continuation of the Special Committee would at least enable the United Nations to be constantly kept informed of the situation, to restrict the size of intervention and hold itself ready to engage in conciliation or mediation.

Mr. Schuman then announced French support for the draft resolution put forward by the Australian delegation, which proposed direct negotiations between the Government of Greece on the one hand, and the Governments of Yugoslavia, Albania and Bulgaria on the other.

slavie, l'Albanie et la Bulgarie lui refusaient toute collaboration. De quel côté est, alors la partialité?

Au cours des deux dernières séances (165^e et 166^e séances plénières), certains orateurs ont usé de paroles désobligeantes à l'égard de fonctionnaires français, membres de la Commission spéciale; M. Schuman tient à protester contre de telles attaques personnelles. Ces accusations ne sont pas seulement calomnieuses: elles constituent une ingérence intolérable dans les affaires intérieures de la France dont le Gouvernement assume l'entière responsabilité du choix et de la qualité de ses fonctionnaires.

Quant aux constatations de détail, elles ont naturellement été faites sur place. Aucune des attaques dirigées contre elles ne se base sur un argument fondé. On s'est efforcé de démontrer l'existence d'une intervention dans les affaires intérieures de la Grèce, comme si c'était là le véritable problème. La délégation de la France n'estime pas que ce soit là le problème, dont devraient s'occuper les Nations Unies. Malgré la sympathie qu'éprouvent les Nations Unies pour le peuple grec, dans sa situation actuelle, il n'appartient pas à l'Organisation d'intervenir dans les affaires intérieures de la Grèce. C'est au peuple grec lui-même à déterminer son régime intérieur par des méthodes démocratiques. L'Organisation des Nations Unies ne peut appuyer ou favoriser un mouvement révolutionnaire qui cherche à imposer un régime par la force armée. Une telle action serait contraire à la Charte et ne servirait qu'à créer de nouveaux problèmes.

Voilà pourquoi il appartient à l'Assemblée générale de demander à la Yougoslavie, à l'Albanie et à la Bulgarie de cesser leur intervention. C'est la condition préalable à tout règlement pacifique en Grèce. Le projet de résolution présenté par la majorité à l'Assemblée générale énumère les mesures à prendre dans cette voie. Elle ne propose rien qui soit incompatible avec la souveraineté des États intéressés.

Mais quelle serait la situation si ces pays refusaient d'accéder à cette demande? Les chances d'un arrangement pacifique se trouveraient singulièrement réduites. Du moins le maintien de la Commission spéciale permettrait-il aux Nations Unies d'être constamment tenues informées, de limiter l'ampleur des interventions et d'être prêtes à intervenir par un effort de conciliation ou de médiation.

M. Schuman poursuit en annonçant que la France approuve le projet de résolution présenté par la délégation de l'Australie, tendant à faciliter les négociations directes entre le Gouvernement grec d'une part, et les Gouvernements de la Yougoslavie, de l'Albanie et de la Bulgarie d'autre part.

The problem with which the General Assembly was dealing was not merely one of quarrels between neighbours or one of frontier incidents. It was one of a difference in political ideologies and systems. It was all the more necessary to avoid the use of force, to act in an international spirit and hence, on the basis of principle. If the United Nations were to act otherwise, it would not only endanger the peace of one nation alone but that of the whole world.

Mr. PROCHAZKA (Czechoslovakia) pointed out that the General Assembly had before it two groups of draft resolutions on the Greek question. The first group was recommended for adoption by a majority of the First Committee. Its essential feature was an original resolution of the United States, to which the delegations of the United Kingdom, France and China had subscribed. The second group consisted of a draft resolution put forward by the delegation of the Soviet Union.

Before discussing the merits of these two sets, the Czechoslovak representative wished to state that his delegation would vote in favour of the resolution on Greek children, (A/728, resolution C), which constituted a synthesis of the Yugoslav, Belgian, Australian and USSR resolutions. The Czechoslovak delegation was also in favour of the Australian draft resolution contained in the body of the report of the First Committee. Both these resolutions had been adopted unanimously by that Committee. The Australian resolution was drawn up in conformity with article 33, paragraph 1, of the Charter and the Czechoslovak delegation fully agreed with the Australian delegation that its resolution should have been discussed before the majority resolution, as Article 33 of the Charter gave priority to a solution of disputes by peaceful means.

Going on to discuss the two main resolutions, Mr. Prochazka pointed to a peculiar feature of resolution B, (A/728). The substance of that resolution was also contained in the minority resolution of the USSR (A/729). It was, in fact, all that remained of that resolution after it had passed through the voting machinery of the First Committee. The acceptance by the majority of three paragraphs of the USSR resolution might be interpreted as an effort towards conciliation, but it only required a glance to show that everything fundamental to the Greek situation had been removed from the original version of the proposal of the Soviet Union — the preamble, which placed on record facts known

Le problème que l'Assemblée générale cherche à résoudre ne se réduit pas à une querelle de voisins ou à des incidents de frontière. C'est l'antagonisme des idéologies et des régimes politiques qui est en jeu. Il est d'autant plus nécessaire d'éviter le recours à la violence, d'agir selon l'esprit international et, par conséquent, de se fonder sur les principes. Si l'Organisation des Nations Unies agissait autrement, elle compromettrait non seulement la paix d'une seule nation, mais celle du monde entier.

M. PROCHAZKA (Tchécoslovaquie) fait observer que deux groupes de projets de résolutions relatifs à la question grecque se trouvent soumis à l'Assemblée générale. Le premier groupe est recommandé par la majorité de la Première Commission. Il comprend essentiellement la résolution présentée d'abord par les États-Unis, modifiée et approuvée par le Royaume-Uni, la France et la Chine. Le deuxième groupe comprend un projet de résolution proposé par la délégation de l'Union Soviétique.

Avant d'examiner le fond de ces deux groupes de projets, le représentant de la Tchécoslovaquie tient à déclarer que sa délégation votera en faveur de la résolution relative aux enfants grecs (A/728, résolution C) qui est une synthèse des résolutions présentées par la Yougoslavie, la Belgique, l'Australie et l'URSS. La délégation tchécoslovaque est également en faveur du projet de résolution de l'Australie qui figure dans le corps du rapport de la Première Commission. Ces deux résolutions ont été adoptées à l'unanimité par cette Commission. Le projet de l'Australie s'inspire du paragraphe 1 de l'Article 33 de la Charte. La délégation de la Tchécoslovaquie est tout à fait d'accord avec la délégation de l'Australie, et estime que son projet aurait dû être discuté avant la résolution de la majorité, car l'Article 33 de la Charte accorde la priorité au règlement des différends par les moyens pacifiques.

Abordant l'examen des deux résolutions principales, M. Prochazka signale un aspect particulier de la résolution B (A/728). Les parties essentielles de cette résolution sont également contenues dans la résolution de l'URSS (A/729). En fait, c'est là tout ce qui subsiste de cette dernière après les votes dont elle a fait l'objet à la Première Commission. On pourrait interpréter le fait que la majorité a accepté trois paragraphes de la résolution de l'URSS comme un effort de conciliation; mais il est facile de se rendre compte qu'on a supprimé du texte primitif de la proposition de l'Union soviétique tout ce qui présentait un intérêt primordial pour la situation en Grèce, à savoir le préambule

to the whole world, and the main conclusion deduced from those facts.

What then were the facts known to the whole world? There was first the fact of foreign intervention in Greece. Towards the end of the Second World War, that intervention prevented the popular democratic forces from determining the further development of the Greek State, in accordance with the will of the Greek people. That intervention marked the beginning of the civil war. It began with the arrival in Greece, in December 1944, of the British troops despatched by Mr. Churchill against what he had described as «bandits», a term still being used by Mr. McNeil. Intervention was later reinforced by the United States on the basis of the Truman Doctrine and that country was now playing a preponderant part in it.

The aid given to the monarcho-fascist Government in Greece was frankly admitted. Walter Lippmann, for example, had stated in the *New York Herald Tribune* of 6 April 1947 that the United States was helping Greece and Turkey not because those two countries were in need of aid or were perfect examples of democracy, but because they were the gateway to the Black Sea and to the heart of the Soviet Union.

Speaking at the 172nd meeting of the First Committee on 26 October, Mr. McNeil had stated that Britain had strategic interests in Greece and was anxious to have a friendly government in power in that country. At the same meeting, Mr. Dulles had described American intervention as being part of the world-wide struggle against Communism. If that were so, the creation of a costly Special Committee was quite unnecessary and all Mr. Dulles need have done was to propose the prohibition of un-American activities in Greece.

Attempts had been made to justify intervention in Greece by reference to a request made by the legal Greek Government. This might be true, but the Government concerned had a majority of only two votes and was compelled to maintain itself in power by martial law and military courts. The attitude of the Greek people towards the present Government was best shown by their heroic struggle against Government troops.

It was in January 1946, and not in December 1946, as stated by Mr. Dulles, that the USSR drew the attention of the Security Council to the fact that the presence of British troops in Greece was a threat to international peace. The Security Council took no action and rejected a

qui contient un exposé des faits connus du monde entier, ainsi que les conclusions principales qui en découlent.

Or, quels sont ces faits connus du monde entier? Tout d'abord, il est indéniable qu'il y a eu intervention étrangère en Grèce. Vers la fin de la deuxième guerre mondiale, cette intervention a empêché les forces démocratiques populaires de déterminer l'évolution ultérieure de l'État grec, conformément à la volonté du peuple grec. Cette intervention marque le début de la guerre civile. Celle-ci date de l'arrivée en Grèce, en décembre 1944, des troupes britanniques que M. Churchill avait envoyées contre ceux qu'il qualifiait de «bandits», terme que M. McNeil continue à employer. Ensuite, les États-Unis sont également intervenus sur une échelle plus grande encore, conformément à la doctrine Truman; actuellement, ce pays joue dans ce domaine un rôle prépondérant.

On admet ouvertement l'aide apportée au Gouvernement monarcho-fasciste de la Grèce. C'est ainsi que Walter Lippmann a déclaré, dans le numéro du 6 avril 1947 du *New York Herald Tribune*, que les États-Unis aidaient la Grèce et la Turquie, non parce que ces deux pays en avaient besoin ou qu'ils jouissaient d'un régime démocratique exemplaire, mais parce qu'ils commandaient l'accès à la mer Noire et au cœur de l'Union Soviétique elle-même.

Parlant à la 177^e séance de la Première Commission, le 26 octobre, M. McNeil a déclaré que le Royaume-Uni possédait des intérêts stratégiques en Grèce et qu'il désirait qu'un Gouvernement ami y fût au pouvoir. Au cours de la même séance, M. Dulles a déclaré que l'intervention des États-Unis faisait partie d'une lutte contre le communisme conduite sur le plan mondial. S'il en est ainsi, il était parfaitement inutile de créer à grands frais une Commission spéciale; M. Dulles n'avait qu'à proposer d'interdire en Grèce toute activité anti-américaine.

On a essayé de justifier cette intervention dans les affaires de la Grèce, en faisant valoir que c'est le Gouvernement légal de ce pays qui l'avait demandée. Il se peut que ce soit vrai. Mais le Gouvernement en question ne dispose que d'une majorité de deux voix au Parlement; pour se maintenir au pouvoir, il a besoin d'imposer la loi martiale et des cours martiales. La lutte héroïque que le peuple grec mène contre les troupes gouvernementales, montre bien quelle est son attitude à l'égard du Gouvernement actuel.

C'est en janvier 1946, et non en décembre 1946, comme l'a prétendu M. Dulles, que l'URSS a signalé au Conseil de sécurité que la présence des troupes du Royaume-Uni en Grèce constituait une menace à la paix internationale. Le Conseil de sécurité n'a pris aucune mesure à

similar appeal from the Ukrainian SSR in August 1946. In December 1946, the Commission of Investigation concerning Greek Frontier Incidents was set up by the Security Council at the request of Greece.¹ In the autumn of 1947, when United States intervention was in full swing, the General Assembly, at its second session, began to consider Greek affairs, but the majority, led by the United States, deliberately closed their eyes to the fundamental facts of the Greek situation. On the basis of a one-sided resolution, which took account only of complaints made by the Athens Government, the United Nations Special Committee on the Balkans was set up with equally one-sided directives.

The Czechoslovak delegation, together with the delegations of the Byelorussian SSR, the Ukrainian SSR, Poland, the Soviet Union and Yugoslavia, declared that the terms of reference of the Special Committee were incompatible with State sovereignty as laid down in the Charter and that the creation of the Special Committee was contrary to the principles of the Charter. Experience of one year's work by that Committee had confirmed the correctness of that attitude. The Czechoslovak delegation was also opposed to the vast expenditure involved by the existence of the Special Committee.

Throughout the period of its work, the Special Committee had pursued a deliberately ostrich-like policy in the attempt to close its eyes to the fundamental problems of the Greek situation. It was jolted into action for a short period by the proclamation of the Markos Government in December 1947, and then issued a proclamation prohibiting recognition of that Government, a step which the General Assembly's resolution had in no way authorized it to take.

The reports submitted by the Special Committee had been subjected to annihilating criticism in the First Committee. No one, not even the Rapporteur of the Special Committee, had given any concrete reply to that criticism. The representatives of the United States and Canada, Mr. Dulles and Mr. Chevrier, as well as the representative of the United Kingdom, Mr. McNeil, had made no attempt to refute such criticism in the General Assembly and had merely described it as an attempt to discredit the Special Committee.

The main criticism was that the Special Committee had exceeded its authority. That charge

ce sujet et a rejeté une déclaration analogue faite en août 1946 par la RSS d'Ukraine. En décembre 1946, le Conseil de sécurité a créé, à la demande de la Grèce, la Commission d'enquête sur les incidents survenus le long de la frontière grecque¹. En automne 1947, alors que l'intervention des États-Unis battait son plein, l'Assemblée générale, à sa deuxième session, a commencé à examiner la question grecque; mais la majorité des Membres, dirigée par les États-Unis, a fermé les yeux sur les faits essentiels de la situation en Grèce. En vertu d'une résolution unilatérale qui ne tenait compte que des plaintes présentées par le Gouvernement d'Athènes, on a institué la Commission spéciale des Nations Unies pour les Balkans qui reçut un mandat également unilatéral.

De concert avec les délégations de la RSS de Biélorussie, de la RSS d'Ukraine, de la Pologne de l'Union soviétique et de la Yougoslavie, la délégation de la Tchécoslovaquie a déclaré que le mandat de la commission spéciale était incompatible avec la souveraineté nationale qui est énoncée dans la Charte, et que la création de cette Commission était contraire aux principes de la Charte. Les résultats d'une année de travail de la Commission confirment que cette attitude était justifiée. La délégation de la Tchécoslovaquie s'est également opposée aux dépenses considérables qu'entraîne l'existence de la Commission spéciale.

Pendant toute la durée de ses travaux, la Commission spéciale s'en est tenue délibérément à une politique d'autruche et a évité de faire face aux problèmes capitaux que posait la situation en Grèce. C'est seulement pendant une brève période, en décembre 1947, au moment où a été proclamé le Gouvernement du général Markos, que la Commission a eu un sursaut d'activité; c'est alors qu'elle a lancé une proclamation interdisant de reconnaître ce Gouvernement. Or, la résolution de l'Assemblée générale ne l'autorisait point à prendre une telle décision.

La Première Commission a critiqué de la façon la plus violente les rapports qui ont été soumis par la Commission spéciale. Personne, pas même le Rapporteur de la Commission spéciale, n'a pu donner de réponse précise à ces critiques. M. Dulles, représentant des États-Unis, M. Chevrier, représentant du Canada et M. McNeil, représentant du Royaume-Uni, n'ont fait aucun effort pour réfuter ces critiques à l'Assemblée générale; ils se sont bornés à les qualifier de tentative visant à jeter le discrédit sur la Commission spéciale.

La principale critique qui ait été formulée est que la Commission spéciale a dépassé ses pou-

¹ See *Official Records of the Security Council*, first year, second series, No. 28.

¹ Voir les *Procès-verbaux officiels du Conseil de sécurité*, première année, seconde série, n° 28.

had not been refuted and the reservations of the Australian delegation merely served to confirm that fact.

A further criticism was that the Committee's conclusions were the result of hearsay evidence, a charge which again had not been refuted. That had, in fact, been admitted by the Netherlands representative, Mr. François, by the representative of the Greek Government, Mr. Pipinelis, and finally by Mr. McNeil, who had stated that perhaps as much as 70 per cent of the evidence contained in the Special Committee's reports would have to be withdrawn.

Criticism had also been expressed on the score that the majority of the observers were military personnel, nationals of two countries with strategic interests in Greece, and that in future it was planned to organize observers in military formations. No reply had been made to that charge.

An indirect reply to that question might be found in the speech made by Colonel Hodgson at the 186th meeting of the First Committee on 6 November, in which he urged that, if it was decided that the Special Committee should continue to exist, it was important to ensure that the observer groups were entirely financed by and responsible to the United Nations. This implied that such had not been the position hitherto. Colonel Hodgson also considered that the Special Committee should in future be a purely political body, composed exclusively of senior diplomats.

The Czechoslovak representative then stated that it was impossible to accept a resolution which went even further than the reports of the Special Committee. The majority resolution had one purpose only, that of distracting world public opinion from the real intervention to the alleged intervention. The real situation in Greece was, however, too well known for world public opinion to be deceived.

The basic factors in the Greek situation were the existence of civil war and Anglo-American intervention. The real key to the situation was contained in the penultimate paragraph of the USSR draft resolution, which read as follows : « [The General Assembly] recommends that all foreign troops and foreign military personnel be withdrawn from Greece. » The Czechoslovak delegation considered that to be the correct solution and would therefore vote for that draft resolution.

Mr. KISSELEV (Byelorussian Soviet Socialist Republic) asked what the Special Committee had done to put an end to the civil war in Greece?

voirs. Cette accusation n'a pas été réfutée et les réserves exprimées par la délégation de l'Australie ne font que confirmer le fait.

Une autre critique qui a été énoncée est que les conclusions de la Commission se fondent sur des témoignages indirects; cette accusation, elle non plus, n'a pas été réfutée. Le fait a parfaitement été admis par M. François, représentant des Pays-Bas, par M. Pipinelis, représentant du Gouvernement grec, et enfin par M. McNeil, qui a déclaré qu'il y aurait peut-être à retirer 70 pour 100 des témoignages figurant au rapport de la Commission spéciale.

Des critiques ont été également élevées contre la composition du personnel d'observateurs, personnel militaire appartenant à deux pays qui ont en Grèce des intérêts stratégiques, et contre le projet envisagé d'organiser à l'avenir les groupes d'observateurs en formations militaires. Personne n'a répondu à cette accusation.

Peut-être pourrait-on lui trouver une réponse indirecte dans le discours qu'a prononcé, le 6 novembre, le colonel Hodgson à la 186^e séance de la Première Commission : celui-ci a insisté sur l'importance qu'il y avait à ce que les groupes d'observateurs fussent entièrement payés par l'Organisation des Nations Unies et responsables devant elle, si l'on décidait de maintenir la Commission spéciale. Cela implique que, jusqu'ici, il n'en a pas été ainsi. Le colonel Hodgson a également indiqué qu'à l'avenir la Commission spéciale devrait être un organisme purement politique, exclusivement composé de diplomates d'un rang très élevé.

Le représentant de la Tchécoslovaquie poursuit en déclarant qu'il lui est impossible d'accepter une résolution qui va même plus loin que les rapports de la Commission spéciale. La résolution de la majorité n'a qu'un seul but : distraire l'opinion publique mondiale des réalités de l'intervention pour la reporter sur une prétendue intervention. Mais la situation réelle en Grèce est trop bien connue pour qu'il soit possible de tromper l'opinion publique mondiale.

Les éléments fondamentaux de la situation grecque sont la guerre civile et l'intervention anglo-américaine. La vraie solution à cette situation se trouve indiquée à l'avant-dernier alinéa du projet de résolution présenté par l'URSS, qui déclare : « [L'Assemblée générale] recommande que toutes les troupes étrangères et tout le personnel militaire étranger soient retirés de la Grèce. » La délégation de la Tchécoslovaquie considère que c'est là la bonne solution et en conséquence elle votera pour ce projet de résolution.

M. KISSELEV (République socialiste soviétique de Biélorussie) demande ce que la Commission spéciale a fait pour mettre fin à la guerre civile

The answer was that it had done nothing whatsoever. It had adopted a policy of distorting the facts in favour of the Athens Government, of accusing Yugoslavia, Albania, and Bulgaria of helping the Greek guerrillas and describing this as the main cause of the tragic situation in Greece.

During discussion of the question in the First Committee, the representatives of the Union of Soviet Socialist Republics, Poland, Czechoslovakia, the Ukrainian Soviet Socialist Republic, Yugoslavia and the Byelorussian Soviet Socialist Republic had made a detailed analysis of the documents submitted to the Committee and had, metaphorically speaking, torn them to shreds. The Special Committee had, for example, alleged that Yugoslavia, Albania and Bulgaria equipped the guerrillas with arms, but it had put forward no evidence in support of the charge. The groundlessness of such a charge, Mr. Kisselev said, was indicated by a comment made by Colonel Vernier of France on a report by an observation group to the effect that the facts were out-of-date and that the witnesses were supplied by the Greek Government. It would be more correct to say that the arms used by the guerrillas were captured as war trophies and were manufactured in American and British factories.

The Special Committee had made no attempt to deal with the situation in Greece as a whole. It had failed to note foreign intervention or the terrorism prevailing in Greece.

Mr. Tsaldaris had stated that the help given to the Greek guerrillas by Greece's northern neighbours constituted a threat to the peace and security of the whole world. The point, however, was not whether its northern neighbours did or did not help the guerrillas, but it lay in the bloody struggle which the Populist party, headed by Mr. Tsaldaris, had been waging against the Greek people for over three years. All measures taken by the United Nations had resulted in a deterioration rather than in an improvement in the Greek situation. The Commission of Investigation and the Special Committee had both played an unworthy part in assisting the Greek Government to implement its domestic and foreign policy.

An editorial published in the Right-wing paper *Ethnikos Kiryks* on 25 August 1948, more or less proposed that Greece, by declaring war on Albania, should become a powder keg in the Balkans for the unleashing of a new world war; that is to say that it should be used as a tool by reactionary circles in certain countries, which had that object in view. But Anglo-American help had not produced the results expected.

en Grèce. La réponse, dit-il, est : rien du tout. Elle s'est fait une ligne de conduite de déformer les faits, dans un sens favorable au Gouvernement d'Athènes, accusant la Yougoslavie, l'Albanie et la Bulgarie d'aider les partisans grecs, et déclarant que c'est là la cause principale de la situation tragique régnant en Grèce.

Au cours de la discussion de la question à la Première Commission, les représentants de l'Union des Républiques socialistes soviétiques, de la Pologne, de la Tchécoslovaquie, de la République socialiste soviétique d'Ukraine, de la Yougoslavie et de la République socialiste soviétique de Biélorussie ont fait une analyse détaillée des documents présentés à la Commission et les ont — métaphoriquement parlant — mis en pièces. La Commission, par exemple, a prétendu que la Yougoslavie, l'Albanie et la Bulgarie fournissaient des armes aux guérillas, mais elle n'a produit aucun témoignage pour étayer cette accusation. Que celle-ci manque de tout fondement, une déclaration du colonel français Vernier le prouve bien : commentant le rapport d'un groupe d'observateurs, il a observé que les faits rapportés étaient déjà anciens, et les témoins fournis par le Gouvernement grec. Mieux vaudrait dire, selon M. Kisselev, que les armes dont se servent les guérillas sont des trophées de guerre, et ont été fabriquées dans les usines américaines et britanniques.

La Commission spéciale n'a pas fait le moindre effort pour traiter dans son ensemble la situation de la Grèce. Elle n'a pas fait état de l'intervention étrangère et du terrorisme qui règne dans le pays.

M. Tsaldaris a déclaré que l'aide accordée aux guérillas grecques par les voisins septentrionaux de la Grèce constituait une menace à la paix et à la sécurité du monde entier. Mais la question n'est pas de savoir si les voisins septentrionaux de la Grèce ont ou non aidé les guérillas ; ce dont il s'agit, c'est de la lutte sanglante que le parti populiste, dirigé par M. Tsaldaris, a engagée contre le peuple grec depuis plus de trois ans. De toutes les mesures qu'a prises l'Organisation des Nations Unies, il n'est résulté qu'une aggravation, plutôt qu'une amélioration, de la situation grecque. La Commission d'enquête et la Commission spéciale ont joué un rôle indigne en aidant le Gouvernement grec à mettre en œuvre sa politique, intérieure et étrangère.

Dans un article de fond, paru le 25 août 1948 dans le journal de droite *Ethnikos Kiryks*, il est, plus ou moins, suggéré que la Grèce, en déclarant la guerre à l'Albanie, devienne comme le baril de poudre qui, dans les Balkans, fera éclater une nouvelle guerre mondiale ; en d'autres termes, la Grèce doit servir d'instrument aux milieux réactionnaires de certains pays dont c'est là le but. Mais l'aide anglo-américaine n'a pas

It had not exterminated the guerrillas nor restored the country's economy.

The representatives of the United Kingdom and the United States on the spot had repeatedly taken the initiative in Greece and had proposed certain measures to the Athens Government; however, the latter had refused to accept all peaceful proposals and had pursued its policy of terrorism and civil war. During the present session of the General Assembly, the Provisional Democratic Government of Greece had again declared its willingness to accept any measures aimed at securing peace for the Greek people and enabling it to work out its own fate, independent of foreign interference.

The question arose whether the four-Power resolution under discussion could contribute to any improvement of the Greek situation in the course of 1949. The delegation of the Byelorussian SSR was convinced that neither the resolution nor the Special Committee could do so. The attempt to throw all the blame for the present situation on Greece's northern neighbours would not lead to any results. The delegation of the Byelorussian SSR still maintained that the creation of the Special Committee was illegal and that it would do nothing but add fuel to the flames of civil war in Greece.

Only the draft resolution of the Soviet Union provided the correct solution of the problem. That resolution rightly pointed out that the situation in Greece was the result of foreign intervention in Greek internal affairs. The elections which had taken place were not a manifestation of the will of the Greek people. It was time that foreign intervention came to an end. There was no doubt that the presence of foreign troops in Greece so long after the end of the war was transforming the country into one of the most disturbed countries in Europe. The delegation of the Byelorussian SSR considered it urgently necessary to withdraw all foreign troops from Greece and to end the activities of the Special Committee. It would therefore vote in favour of the resolution of the USSR.

Mr. KATZ-SUCHY (Poland) said that since the very inception of the United Nations, the Greek question had been on the agenda of one of its most important bodies, namely, the Security Council, and latterly on the agenda of the General Assembly itself. That problem, which had been before the United Nations for three years, was not any nearer a solution. In fact the situation had become worse than ever.

donné les résultats espérés. Elle n'a permis ni d'exterminer les guérillas, ni de restaurer l'économie du pays.

Les représentants du Royaume-Uni et des États-Unis d'Amérique qui se trouvaient sur place ont à plusieurs reprises pris l'initiative de proposer certaines mesures au Gouvernement d'Athènes; ce dernier a refusé toutes les propositions qui pouvaient tendre à la paix et a continué sa politique de terrorisme et de guerre civile. A la présente session de l'Assemblée générale, le Gouvernement provisoire démocratique de la Grèce a déclaré à nouveau qu'il était prêt à accueillir toutes mesures visant à assurer la paix au peuple grec et à lui permettre de décider de son propre destin, sans aucune ingérence étrangère.

La question qui se pose est de savoir si la résolution des quatre Puissances, dont on discute actuellement, peut contribuer à améliorer en quoi que ce soit la situation de la Grèce au cours de 1949. La délégation de la RSS de Biélorussie est convaincue que ni la résolution ni la Commission spéciale ne peuvent y arriver. La tentative qui est faite de rejeter toute la responsabilité de la situation actuelle sur les voisins septentrionaux de la Grèce n'aboutira à rien. La délégation de la RSS de Biélorussie continue de penser que la création même de la Commission spéciale était illégale et qu'elle ne peut que jeter de l'huile sur le feu, et entretenir en Grèce la guerre civile.

Seul le projet de résolution qu'a présenté l'Union soviétique apporte la bonne solution du problème. Cette résolution porte très justement que la situation en Grèce résulte de l'intervention étrangère dans les affaires intérieures grecques. Les élections qui ont eu lieu n'ont pas permis à la volonté du peuple grec de se manifester. Il est temps que l'intervention étrangère prenne fin. Car c'est sans aucun doute la présence en Grèce de troupes étrangères, si longtemps après la fin de la guerre, qui fait de ce pays l'un des plus troublés de l'Europe. La délégation de la RSS de Biélorussie estime qu'il faut, de toute urgence, retirer de Grèce toutes les troupes étrangères et mettre fin à l'activité de la Commission spéciale. En conséquence, elle se prononcera en faveur de la résolution présentée par l'URSS.

M. KATZ-SUCHY (Pologne) observe que la question grecque est inscrite depuis les tout premiers débuts de l'Organisation des Nations Unies à l'ordre du jour de l'un de ses organismes les plus importants, le Conseil de sécurité, et qu'elle l'est depuis peu à celui de l'Assemblée générale elle-même. Ce problème, qui est ainsi soumis depuis trois ans à l'attention des Nations Unies, n'est pas du tout près d'être résolu. En réalité,

Obviously, there was something basically wrong in the way the United Nations had handled the case.

It had all started in January 1946, when the delegation of the Soviet Union had drawn attention to the danger for international peace and security constituted by the presence of British troops in Greece. In August 1946, when as a result of the Greek Government's attitude to Albania frontier incidents occurred, the question had been brought up in the Security Council by Mr. Manuilsky. Following a brief discussion, it had been taken off the agenda, as the Security Council did not consider that the relations between Greece and Albania endangered international peace and security. In December 1946, the question was again placed on the agenda, as a result of the Greek Government's accusations against Yugoslavia, Albania and Bulgaria, and the Security Council had decided to set up the Commission of Investigation concerning Greek Frontier Incidents.

It had been impossible to solve the question, because a new factor had been introduced. On 12 March 1947, while the Commission of Investigation was still at work in Greece and other Balkan countries, the United States of America had proclaimed the so-called Truman Doctrine. The functioning of the United Nations was thus disrupted. It was well known that the strategic aim of the action was to make Greece and Turkey the spearhead of United States aggression in Europe.

The United Nations should then have recalled the Commission of Investigation, and reconsidered the matter in the light of the unilateral action of the United States. Instead, it had bowed to the will of the United States. The situation existing when the Truman Doctrine was proclaimed still prevailed, with the sole difference that attempts were now being made to get the United Nations to approve it.

As a result of the United States action, Greece had become an American colony. Mr. Katz-Suchy quoted from the *New York Daily News* of 13 September 1948 to the effect that after a year of «Trumanism», economic conditions in Greece were very bad. The cost of living had risen, unemployment had increased, industrial production had dropped and many Greek companies had been taken over by United States firms. He also quoted from the President's Report to Congress concerning the increase in the number of refugees and guerrillas in Greece.

la situation est même pire que jamais. Il est évident qu'il y a quelque chose qui pêche au fond même de la méthode que les Nations Unies ont adoptée en la matière.

Tout remonte à janvier 1946, date à laquelle la délégation de l'Union soviétique a attiré l'attention sur le danger que constituait, pour la paix et la sécurité internationales, la présence de troupes britanniques en Grèce. En août 1946, après que l'attitude du Gouvernement grec envers l'Albanie eût conduit à des incidents de frontières, la question fut portée devant le Conseil de sécurité par M. Manouilsky. Après une brève discussion, elle fut retirée de l'ordre du jour, le Conseil de sécurité ne considérant pas que les relations entre la Grèce et l'Albanie mettraient en danger la paix et la sécurité internationales. En décembre 1946, la question se trouva à nouveau inscrite à l'ordre du jour, à la suite des accusations portées par le Gouvernement grec contre la Yougoslavie, l'Albanie et la Bulgarie; le Conseil de sécurité décida alors la création de la Commission d'enquête sur les incidents survenus le long de la frontière grecque.

Il fut impossible de résoudre le problème, car un nouveau facteur était entré en jeu. Le 12 mars 1947, alors que la Commission d'enquête poursuivait sa tâche en Grèce et dans d'autres pays balkaniques, les États-Unis d'Amérique proclamèrent la politique intitulée doctrine Truman. Tout le fonctionnement de l'Organisation des Nations Unies s'en trouvait compromis. Il était clair que le but stratégique de la mesure était de faire de la Grèce et de la Turquie, la pointe avancée de l'agression américaine en Europe.

L'Organisation des Nations Unies aurait dû alors rappeler la Commission d'enquête et reprendre l'examen du problème en tenant compte de l'action unilatérale des États-Unis. Bien au contraire, elle se plia à la volonté des États-Unis. La situation qui existait au moment où la doctrine Truman fut proclamée ne s'est pas modifiée; la seule différence est qu'on essaie maintenant d'amener l'Organisation des Nations Unies à la couvrir de son approbation.

A la suite de l'action qu'ont menée les États-Unis, la Grèce est devenue une colonie américaine. M. Katz-Suchy cite un extrait du *New York Daily News* du 13 septembre 1948 pour montrer qu'après une année de «doctrine Truman», les conditions économiques en Grèce sont très mauvaises. Le coût de la vie a augmenté, le chômage s'est accru, la production industrielle a baissé et de nombreuses sociétés grecques ont été reprises par des firmes américaines. Il cite également un extrait du Rapport du Président au Congrès concernant l'augmentation du nombre

It even appeared from the report that American troops would have to be used in Greece.

The State of Greece was being disintegrated. The army was suffering repeated defeats. Opposition to the Government was growing. And yet the Special Committee tried to make representatives believe that the situation was due solely to help given to the guerrillas by the northern neighbours of Greece. Representatives who believed that were lacking in a sense of proportion.

Mr. Katz-Suchy said that the report of the United Nations Special Committee on the Balkans had already been copiously criticized. If, however, for the sake of argument, the report's allegations were admitted to be true, and if the evidence submitted were multiplied a hundred-fold, it still could not be believed that the Greek situation was due to the activities of Yugoslavia, Albania and Bulgaria.

It was necessary to look for new ways of settling the problem. However, the draft resolution, submitted to the Assembly by the majority of the Committee, called on the Assembly to pursue the old methods. The resolution, if adopted, would only perpetuate the trouble and difficulties, and it was indeed meant for that purpose.

If the States on the northern border of Greece really wished to provide the Greek guerrillas with aid, they could obviously do so much more effectively than had so far been done. If the frontier crossings by Greek partisans into the territories of Greece's northern neighbours and the tremendous fighting equipment supplied by the United States to Greece were remembered, it really had to be asked why it was proposed to vote a draft resolution condemning the northern neighbours of Greece.

But the condemnation of the northern neighbours was only the political aspect of the draft resolution. There was also a practical aspect, which was much more dangerous, which might have disastrous effects on the United Nations, namely the continuation of the Special Committee on the Balkans and the creation of observer groups. He himself had already pointed out that the great majority in the groups consisted of United Kingdom and United States nationals. He had pointed out the unconstitutionality of the Special Committee and its uselessness in solving the Greek question. That was, however, a minor aspect. The major aspect of the matter was that the Special Committee and the observer groups served as a camouflage for American infiltration,

de réfugiés et de guérillas en Grèce. Ce rapport, dit-il, fait même apparaître que les troupes américaines devront intervenir en ce pays.

L'État grec est en pleine désagrégation. L'armée subit défaite sur défaite. L'opposition au Gouvernement grandit. Et cependant, la Commission spéciale essaie de faire croire aux représentants, que la situation actuelle est due uniquement à l'aide apportée aux guérillas par les voisins septentrionaux de la Grèce. Les représentants qui croient cela, manquent de sens de la mesure.

M. Katz-Suchy indique que le rapport de la Commission spéciale des Nations Unies pour les Balkans a déjà donné lieu à de nombreuses critiques. Si, cependant, pour faciliter le raisonnement, on admettait la véracité des allégations de ce rapport, et qu'on multipliât par cent les preuves qu'il apporte, il serait encore impossible de croire que la situation en Grèce est due aux menées de la Yougoslavie, de l'Albanie et de la Bulgarie.

Il est nécessaire de chercher de nouvelles méthodes pour régler le problème. Et voici cependant que le projet de résolution que la majorité de la Commission soumet à l'Assemblée, invite cette dernière à continuer les anciennes méthodes. Si elle était adoptée, cette résolution ne ferait que prolonger les troubles et les difficultés présentes; elle n'a d'ailleurs pas d'autre but.

Si les États limitrophes des frontières nord de la Grèce voulaient réellement aider les guérillas grecques, ils pourraient, de toute évidence, le faire d'une façon beaucoup plus efficace que cela n'a été fait jusqu'à présent. Si l'on pense au nombre de cas où des partisans grecs ont franchi la frontière pour pénétrer sur le territoire des voisins septentrionaux de la Grèce et à l'énorme équipement militaire que les États-Unis ont fourni à la Grèce, on peut véritablement se demander pourquoi il est proposé d'adopter un projet de résolution condamnant lesdits voisins septentrionaux de la Grèce.

Mais la condamnation de ces pays n'est que l'aspect politique du projet de résolution. Il a aussi un aspect pratique, bien plus dangereux, car il peut avoir des effets désastreux sur l'Organisation des Nations Unies. C'est la continuation des travaux de la Commission spéciale pour les Balkans et la création de groupes d'observateurs. M. Katz-Suchy a déjà signalé lui-même que ces groupes se composaient en grande majorité de ressortissants du Royaume-Uni et des États-Unis. Il a également souligné le caractère anticonstitutionnel de la Commission spéciale et l'impossibilité où elle est de résoudre le problème grec. Ce n'est là toutefois qu'un aspect mineur. L'aspect majeur de la question est que la Commission spéciale et les groupes d'observateurs sont uti-

and that the observer groups were used to provoke frontier incidents, thereby dragging the United Nations into the unhappy affair of building a base for United States expansion in the Balkans. It was only too easy to provoke a conflict which, in the present tense political situation, might lead to anything. He therefore issued a warning and an appeal to Members concerning the danger of creating observer groups which might serve as a means for provoking new conflicts.

Mr. Katz-Suchy then referred to two subjects which had been discussed in the First Committee. The first was the problem of the Greek children. All members had voted for the resolution on the subject, in a spirit of conciliation and compromise, hoping that it would only serve the benefit of the children.

The second question was the concern shown by the Committee with regard to the ten death sentences issued on Greek trade union leaders and on a Greek journalist. To his surprise, the United Kingdom representative had been one of the few who had held in doubt the Committee's competence in the matter. It thus appeared that the lives of trade unionists were not as important to the British Labour Government as those of the Greek loyalists captured during the Plastiras *coup d'état*, in 1922, had been to the Liberal Government then in power. The First Committee had done great service to Greek democracy by saving the lives of those people, and it had proved that terrorism could not pass unnoticed. He appealed to the President of the General Assembly and to Members to increase their efforts so that the lives of the people in question might be spared. By its attitude, the Committee had shown a greater understanding of the problem than the sponsors of the majority resolution. It showed that points could be found on which divergent views could be reconciled and prompt solutions established; it was in that spirit that the General Assembly should proceed.

How was the General Assembly to seek a solution to the Greek question? The situation in Greece resulting from internal difficulties, increased by British and later American intervention, did not require investigation but conciliation. There were two problems of conciliation. One was to find a way of establishing friendly relations between Greece and its northern neighbours; that aspect of the problem was partly covered by the Australian sponsored resolution

lisés pour camoufler l'infiltration américaine, et aussi que les groupes d'observateurs servent à provoquer des incidents de frontières; ainsi l'Organisation des Nations Unies est entraînée dans une aventure, celle de la création d'une base pour l'expansion américaine dans les Balkans. Il n'est que trop facile de provoquer un conflit qui, dans la situation politique très tendue de l'heure présente, pourrait avoir des conséquences incalculables. Aussi le représentant de la Pologne lance-t-il un appel aux Membres de l'Organisation, les mettant en garde contre le danger de créer des groupes d'observateurs qui peuvent servir à provoquer de nouveaux conflits.

M. Katz-Suchy fait ensuite mention de deux sujets qui ont été discutés au sein de la Première Commission. Le premier est celui des enfants grecs. Tous les membres, dans un esprit de conciliation et de compromis, ont voté la résolution qui les concerne espérant bien qu'elle ne servira qu'aux intérêts des enfants.

Le deuxième est celui de l'inquiétude que la Commission éprouve concernant les dix condamnations à mort prononcées contre les dirigeants syndicaux et un journaliste grecs. Le représentant de la Pologne a été surpris de voir le représentant du Royaume-Uni au nombre des rares membres de la Commission qui ont mis en doute la compétence de cette dernière en la matière. Sans doute la vie de syndicalistes n'est-elle pas, aux yeux du Gouvernement travailliste de Grande-Bretagne, aussi importante que celle des loyalistes grecs capturés lors du coup d'État de Plastiras, en 1922, l'avait été pour le Gouvernement libéral de l'époque. La Première Commission a rendu un grand service à la démocratie grecque en sauvant la vie de ces gens et elle a prouvé que le terrorisme ne pouvait s'exercer sans être dénoncé. M. Katz-Suchy adresse un appel au Président de l'Assemblée générale et aux États Membres, leur demandant de multiplier leurs efforts en vue de sauver la vie des condamnés. Par son attitude, la Commission a montré qu'elle comprenait mieux le problème que les promoteurs de la résolution de la majorité; elle a prouvé qu'il y avait des points sur lesquels on pouvait concilier des vues divergentes et trouver des solutions rapides; l'Assemblée générale doit continuer dans cet esprit.

Comment fera l'Assemblée générale pour trouver une solution au problème grec? La situation en Grèce, conséquence de difficultés intérieures, que sont venues accroître l'intervention britannique, puis l'intervention américaine, ce n'est pas une enquête qu'elle appelle, mais la conciliation. Et la conciliation pose deux problèmes. L'un est de trouver le moyen d'établir des relations amicales entre la Grèce et ses voisins du Nord. Cet aspect de la question est

(A/C.1/362) adopted by the First Committee at its 193rd meeting; although no results could yet be seen, he was convinced that the statesmanship of the President of the General Assembly and the Secretary-General would help to create conditions favourable to an improvement in the situation. But a greater need for conciliation existed within Greece itself — conciliation between the present Government and all the forces opposing it. However, the one prerequisite which had to be fulfilled before any conciliation could take place was the withdrawal of all foreign troops from Greek territory, and the creation of conditions in which the Greek people might express its views freely. His delegation had several times voiced that request to the Security Council, but it had not been heeded.

Mr. Katz-Suchy submitted that responsibility for the trouble in Greece and the continuation of the internal strife in that country lay with the United States. If peace were to reign there, the strategic plan of creating in Greece a base for future expansion would not be able to be put into effect.

Mr. Dulles' arguments were not very convincing. Those now fighting against the Greek monarchist Government were the same who had fought against the forces of fascist Italy and Nazi Germany; they were not bandits but soldiers. Those democrats, deeply concerned by the destruction and economic enslavement of their country, had been urging for more than a year that a settlement should be found, with the sole condition that the national independence of Greece should be assured. That appeal had fallen on deaf ears. A call for a loyal democratic coalition had been issued; exclusive power was not claimed; the sole purpose of the struggle was to secure a return to normal life at home, and the consolidation of international peace.

The United States-sponsored majority had not allowed that voice of peace and conciliation to be heard in the Assembly, but the problem remained, and the voice could not be stifled wherever the Greek question was raised.

The most important question, however, at the moment, notwithstanding the untold misery of the Greek people, was that the United Nations was becoming subservient to one of its Members. The United Nations had pledged itself to become a centre for harmonizing the actions of nations, with a view to the attainment of international peace and security, co-operation in solving international problems and friendly relations among nations. Could it be said, however, that the

en partie traité par la résolution émanant de l'Australie (A/C.1/362), que la Première Commission a adoptée à sa 193^e séance; quoique cette résolution n'ait encore donné aucun résultat apparent, l'orateur est convaincu que le Président de l'Assemblée générale et le Secrétaire général, avec toute leur autorité, arriveront à créer les conditions favorables à une amélioration de la situation. Le deuxième problème se pose, avec plus d'acuité encore, à l'intérieur de la Grèce : la réconciliation entre le Gouvernement actuel et toutes les forces d'opposition. La seule condition préalable, toutefois, celle qui conditionne toute possibilité de réconciliation, est le retrait de toutes les troupes étrangères du territoire grec, et la création de conditions permettant au peuple grec d'exprimer librement son opinion. La délégation polonaise a fait cette demande au Conseil de sécurité, à maintes reprises, mais elle a toujours été repoussée.

M. Katz-Suchy estime que les États-Unis portent la responsabilité des troubles de Grèce et de la continuation des luttes intestines dans ce pays. Le plan stratégique qui vise à faire de la Grèce une base de future expansion s'avérerait irréalisable si la paix venait à régner.

Les arguments de M. Dulles ne sont pas très convaincants. Ceux qui luttent maintenant contre le Gouvernement monarchiste de Grèce sont les mêmes qui ont lutté contre les forces de l'Italie fasciste et de l'Allemagne nazie; ce ne sont pas des bandits, mais des soldats. Ces démocrates, qu'affectent profondément la destruction et l'asservissement économique de leur pays, réclament depuis plus d'un an un règlement de la situation, sous la seule condition que soit assurée l'indépendance nationale de la Grèce. On est resté sourd à leur appel. Pourtant, ce qu'ils demandent, c'est la formation d'une coalition démocratique loyale; ils n'exigent pas d'avoir seuls le pouvoir et le seul but de la lutte qu'ils poursuivent est le retour de la vie normale en Grèce et la consolidation de la paix internationale.

La majorité, qui suit les États-Unis, n'a pas permis que la voix de la paix et de la conciliation se fît entendre à l'Assemblée; mais le problème subsiste et cette voix ne peut être étouffée chaque fois que la question grecque est évoquée.

Ce qui est le plus grave à l'heure actuelle — à part l'indicible misère du peuple grec — c'est que l'organisation des Nations Unies est en train de devenir le serviteur obéissant de l'un de ses Membres. Elle s'était engagée à devenir le centre où s'harmoniseraient les efforts des nations pour réaliser la paix et la sécurité internationales, la coopération dans le règlement des problèmes internationaux, et le développement de relations amicales entre nations. Peut-on dire, cependant,

United Nations had been guided by the Charter in handling the Greek question? Had the majority of its Members even argued with the United States and tried to dissuade it from taking unilateral action and ignoring the Organization? An untenable situation had been brought about. But no one had dared to raise his voice to warn the United States. All had servilely followed its lead in rejecting pleas for conciliation, and in condemning Yugoslavia, Albania and Bulgaria on the flimsy evidence submitted by the Special Committee. Either the United Nations would survive as a world forum or it would become the tool of one Power and the laughing-stock of world opinion.

The Greek question was only one of the many aspects of world politics where tension existed and where need for compromise was urgent. Mr. Katz-Suchy called upon the Assembly to fulfil its obligations under the Charter and reject the United States resolution on Greece, to seek new and conciliatory ways of solving the Greek question, and to order an end to intervention, and the withdrawal of foreign troops.

The PRESIDENT recalled that there were four draft resolutions before the Assembly; three recommended by the First Committee and one by the USSR. He would first put to the vote resolution A proposed by the First Committee (A/728).

Resolution A (A/728) was adopted by 47 votes to 6.

Mr. BOGOMOLOV (Union of Soviet Socialist Republics) stated that draft resolution B consisted of three paragraphs which had been taken from the draft resolution of the Soviet Union. The main points of the latter had been rejected by the First Committee. That rejection showed the desire of the majority not to restore a normal situation in Greece.

His delegation would nevertheless vote for resolution B, since the three paragraphs taken from the USSR draft were, in themselves, correct. At the same time his delegation would maintain its draft resolution on the Greek question (A/729), which provided for more important recommendations without the adoption of which it was impossible to ensure the return of a normal situation in Greece.

que l'Organisation des Nations Unies se soit, guidée sur la Charte pour traiter la question grecque? La majorité des États Membres ont-ils même discuté avec les États-Unis? Ont-ils essayé de les dissuader de prendre des mesures unilatérales et de tourner l'Organisation? On est arrivé à une situation intenable. Mais personne n'a osé élever la voix pour mettre en garde les États-Unis. Tous ont servilement suivi ce pays: ils ont rejeté les offres de conciliation et condamné la Yougoslavie, l'Albanie et la Bulgarie sur les éléments de preuves sans consistance qu'a présenté la Commission spéciale des Nations Unies pour les Balkans. Ou bien l'Organisation des Nations Unies survivra comme le forum du monde, ou bien elle deviendra l'instrument d'une seule Puissance, et sera ainsi un objet de risée pour l'opinion mondiale.

La question grecque n'est qu'un des nombreux problèmes de politique internationale qui provoquent la tension actuelle et qui demandent de toute urgence une solution de compromis. M. Katz-Suchy invite l'Assemblée à remplir les obligations qui lui incombent aux termes de la Charte, à rejeter la résolution des États-Unis concernant la Grèce, à chercher, dans le sens de la conciliation, de nouvelles voies pour la solution de la question grecque, et à ordonner qu'il soit mis fin à l'intervention et que les troupes étrangères soient retirées.

Le PRÉSIDENT rappelle que l'Assemblée se trouve en présence de quatre projets de résolutions: trois d'entre eux sont recommandés par la Première Commission; une est présentée par l'URSS. Il mettra aux voix tout d'abord la résolution A proposée par la Première Commission (A/728).

Par 47 voix contre 6, la résolution A (A/728) est adoptée.

M. BOGOMOLOV (Union des Républiques socialistes soviétiques) indique que le projet de résolution B se compose de trois paragraphes, qui ont été empruntés au projet de résolution présenté par l'Union soviétique. Les points principaux de ce projet ont été rejetés par la Première Commission, ce qui montre bien que la majorité ne désire pas rétablir une situation normale en Grèce.

La délégation de l'Union soviétique votera néanmoins pour la résolution B, car les trois paragraphes extraits du projet de résolution de l'URSS sont satisfaisants en soi. En même temps, M. Bogomolov maintient son projet de résolution sur la question grecque (A/729), qui contient des recommandations plus importantes, sans l'adoption desquelles il serait impossible d'assurer le retour à une situation normale en Grèce.

His delegation requested the Assembly to take a separate vote on the different parts of its draft resolution.

Resolution B (A/728) was adopted by 53 votes.

The PRESIDENT said that resolution B was a very important one and was being taken up by the Conciliation Committee appointed by the First Committee.

Resolution C (A/728/Corr.1) was adopted un-animously.

The PRESIDENT then put to the vote the preamble of the draft resolution proposed by the Union of Soviet Socialist Republics (A/729).

The preamble was rejected by 43 votes to 6, with one abstention.

Mr. BEBLER (Yugoslavia) requested that the vote on the third recommendation contained in the USSR draft resolution be taken by roll-call.

A vote was taken by roll-call, as follows.

Iraq, having been drawn by lot by the President, voted first.

In favour : Philippines, Poland, Ukrainian Soviet Socialist Republic, Union of Soviet Socialist Republics, Yugoslavia, Byelorussian Soviet Socialist Republic, Czechoslovakia.

Against : Lebanon, Luxembourg, Mexico, Netherlands, New Zealand, Nicaragua, Norway, Pakistan, Panama, Peru, Siam, Sweden, Syria, Turkey, Union of South Africa, United Kingdom, United States of America, Uruguay, Yemen, Argentina, Australia, Belgium, Bolivia, Brazil, Canada, Chile, China, Colombia, Costa Rica, Cuba, Dominican Republic, Egypt, El Salvador, Ethiopia, France, Greece, Iran,

Abstaining : Iraq, Liberia, Paraguay, Saudi Arabia, Venezuela, Afghanistan, Burma, Denmark, Ecuador, Haiti.

The third recommendation of the USSR draft resolution was rejected by 37 votes to 7, with 10 abstentions.

The remaining parts of the resolution were voted upon by show of hands.

The second last paragraph of the USSR draft resolution was rejected by 41 votes to 6, with 4 abstentions.

The last paragraph of the USSR draft resolution was rejected by 45 votes to 6, with 1 abstention

The USSR draft resolution as a whole was rejected by 47 votes to 6.

La délégation de l'Union soviétique demande à l'Assemblée de voter par division sur les différentes parties de son projet de résolution.

Par 53 voix la résolution B (A/728) est adoptée.

Le PRÉSIDENT souligne l'importance de la résolution B et dit que le Comité de conciliation nommé par la Première Commission en est désormais saisi.

La résolution C (A/728) est adoptée à l'unanimité.

Le PRÉSIDENT met alors aux voix le préambule du projet de résolution de l'Union des Républiques socialistes soviétiques (A/729).

Par 43 voix contre 6, avec une abstention, le préambule est rejeté.

M. BEBLER (Yougoslavie) demande qu'il soit procédé à un vote par appel nominal sur la troisième recommandation du projet de résolution de l'URSS.

Il est procédé au vote par appel nominal.

L'appel commence par l'Irak, dont le nom est tiré au sort par le Président.

Votent pour : Philippines, Pologne, République socialiste soviétique d'Ukraine, Union des Républiques socialistes soviétiques, Yougoslavie, République socialiste soviétique de Biélorussie, Tchécoslovaquie.

Votent contre : Liban, Luxembourg, Mexique, Pays-Bas, Nouvelle-Zélande, Nicaragua, Norvège, Pakistan, Panama, Pérou, Siam, Suède, Syrie, Turquie, Union Sud-Africaine, Royaume-Uni, États-Unis d'Amérique, Uruguay, Yemen, Argentine, Australie, Belgique, Bolivie, Brésil, Canada, Chili, Chine, Colombie, Costa-Rica, Cuba, République Dominicaine, Égypte, Salvador, Éthiopie, France, Grèce, Iran.

S'abstiennent : Irak, Liberia, Paraguay, Arabie saoudite, Venezuela, Afghanistan, Birmanie, Danemark, Équateur, Haïti.

Par 37 voix contre 7, avec 10 abstentions, troisième recommandation du projet de résolution de l'URSS est rejetée.

Il est procédé au vote à main levée sur les autres parties de la résolution.

Par 41 voix contre 6, avec 4 abstentions, l'avant-dernier paragraphe du projet de résolution de l'URSS est rejeté.

Par 45 voix contre 6, avec une abstention, le dernier paragraphe du projet de résolution de l'URSS est rejeté.

Par 47 voix contre 6, l'ensemble du projet de résolution de l'URSS est rejeté.

The PRESIDENT, referring to his earlier report on the work of the Joint Conciliators, announced that, although many hard things had been said during the debate, he regarded the mandate of the First Committee and the sentiments expressed in the Assembly as directing the continuation of the work of conciliation, which had met with some success, and the conciliation work would be resumed on Monday.

The meeting rose at 6.45 p.m.

HUNDRED AND SIXTY-EIGHTH PLENARY MEETING

*Held at the Palais de Chaillot, Paris, on Friday,
3 December 1948, at 10.30 a.m.*

President : Mr. H. V. EVATT (Australia).

90. Discussion on the advisability of establishing a permanent committee of the General Assembly : reports of the *Ad Hoc* Political and Fifth Committees (A/740 and A/747)

Mr. VITERI LAFRONTE (Ecuador), Rapporteur of the *Ad Hoc* Political Committee, recalled that the General Assembly had decided at its 111th plenary meeting on 13 November 1947, to establish an Interim Committee to meet between the second and third regular sessions of the Assembly.

Among the questions referred to the Interim Committee was that of considering whether it could be established permanently as an organ of the General Assembly when the latter was not sitting. The Interim Committee had studied that subject and had presented a report (A/606)¹.

The Interim Committee had also drawn up several reports on questions referred to it by the General Assembly; those reports constituted preparatory studies designed to facilitate the work of the Assembly. While some of the problems dealt with in those reports were of an essentially technical nature, others had certain political aspects. The Interim Committee had, however, been at great pains not to encroach in any way whatsoever on the special, particular and specific functions conferred by

Le PRÉSIDENT, se référant au rapport qu'il a fait précédemment à l'Assemblée sur l'activité des conciliateurs, déclare que malgré les nombreux propos acerbes que l'on a entendus au cours du débat, il considère néanmoins que le mandat de la Première Commission et les vœux exprimés par l'Assemblée exigent que soit continuée l'œuvre de conciliation, qui a remporté un certain succès; par conséquent, les conciliateurs reprendront leur activité lundi.

La séance est levée à 18 h. 45.

CENT-SOIXANTE-HUITIÈME SÉANCE PLÉNIÈRE

*Tenue au Palais de Chaillot, Paris,
le vendredi 3 décembre 1948, à 10 h. 30.*

Président : M. H. V. EVATT (Australie).

90. Discussion sur l'opportunité de créer une commission permanente de l'Assemblée générale : rapports de la Commission politique spéciale et de la Cinquième Commission (A/740 et A/747)

M. VITERI LAFRONTE (Équateur), Rapporteur de la Commission politique spéciale, rappelle que l'Assemblée générale avait décidé le 13 novembre 1947, à sa 111^e Séance plénière, de créer une Commission intérimaire qui devait siéger entre les deuxième et troisième sessions ordinaires de l'Assemblée.

Au nombre des tâches imparties à cette Commission intérimaire figurait celle d'étudier si elle pourrait se constituer, d'une manière permanente, en tant qu'organe de l'Assemblée générale lorsque cette dernière ne serait pas en session. La Commission intérimaire a étudié cette question et a présenté un rapport à ce sujet (A/606)¹.

Elle a, d'autre part, établi plusieurs rapports sur des questions que l'Assemblée générale l'avait chargée d'étudier, ceci sous forme de travaux préparatoires qui devaient servir à faciliter la tâche de l'Assemblée générale. Certains des problèmes traités dans ces rapports présentent un caractère essentiellement technique, d'autres présentant certains aspects politiques. Mais, au cours de ses travaux, la Commission intérimaire a eu grand soin de ne pas empiéter, de quelque manière que ce soit, sur les fonctions

¹ See *Official Records of the third session of the General Assembly, Supplement No 10.*

¹ Voir les *Documents officiels de la Troisième Session de l'Assemblée générale, Supplément n° 10.*